

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 décembre 2013**

CP 13/12-11

*L'an deux mille treize, le 16 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**DECLASSEMENT D'UN TRONCON DE LA RD 81  
POUR INTEGRATION AU DOMAINE PRIVE DEPARTEMENTAL  
COMMUNE DE LAUZERTE**

Par délibération du 28 juin 2013, l'Assemblée départementale a approuvé le principe de :

- déclassement du tronçon de la RD 81 à Lauzerte ( section comprise entre les PR 0 + 652 et 0 + 805, d'une superficie de 13a 12ca ) pour intégration au domaine privé de la collectivité.

Je vous rappelle que ce déclassement était nécessaire à la sécurisation du giratoire que nous allons réaliser au croisement des RD 953 et RD 2 sur la commune de Lauzerte. En effet, ce tronçon de RD 81 aurait permis que la circulation s'affranchisse de l'emprunt de cet équipement visant à sécuriser cette intersection.

Ce déclassement ne peut être effectif qu'après ouverture d'une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée à la Subdivision départementale de Lauzerte du 23 septembre au 7 octobre 2013 inclus. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable et aucun administré n'est venu mouvoir le registre d'enquête.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du déclassement du tronçon de la RD 81 à Lauzerte ( section comprise entre les PR 0 + 652 et 0 + 805, d'une superficie de 13a 12ca ) pour intégration au domaine privé de la collectivité, suite à l'avis favorable donné à l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 septembre au 7 octobre 2013.

Acte donné.

Le Président,